

Canada

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2019 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1
Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Simon Langeveld, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Raymond Fortier, conseiller au siège numéro 5
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Sont également présents:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée
Monsieur Ali Ayachi, inspecteur municipal (quitte à 20 h 15)

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du Conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par le conseiller Douglas Morrison régulièrement ouverte.

Ordre du jour : 2019-12-02, 1 **Attendu que** chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Simon Langeveld que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Whereas each of the members of council has acknowledged the agenda for this meeting, which was read aloud by the mayor;

It is proposed by councillor Enright, seconded by councillor Langeveld that the agenda proposed to the members is adopted by leaving the item Varia open.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 décembre 2019 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257 route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture – opening

1. Ordre du jour - agenda
2. Procès-verbal - minutes
3. Période des questions - question period

Urbanisme/Inspection

4. Demande de consentement municipal – 1426 chemin du Tournesol / Request
5. Mandat à un arpenteur en vue de l'acquisition d'une parcelle de terrain pour la réalisation d'une aire de virage sur le chemin Cull / Mandate a surveyor for the acquisition of a parcel of land for the creation of a turnaround area on Cull Road
6. Résolution d'occupation du domaine public dans le but d'autoriser une utilisation permanente de l'emprise du chemin Cull aux fins d'enfourer une ligne électrique / Authorization to occupy the public domain
7. Demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour une utilisation permanente de l'emprise du chemin Cull aux fins d'enfourer une ligne électrique / Request for authorization to occupy the public domain
8. Demande de droit de passage pour les motoneiges – Club de Golf de Richmond / Request

9. Offre de service – étude hydrologique pour canalisation de fossés routiers – chemins Marguerite, du Tournesol et Bellevue / Service offer
10. Dépôt du compte rendu de la séance du CCU / CCU meeting minutes
11. Demande d'intervention Bell/ request

Administration

12. Correspondances
13. Demande de modification d'une résolution « Fermeture de certains chemins municipaux pour l'hiver » / Request for a change to a resolution
14. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus municipaux / Declaration of the pecuniary interests of council members
15. Règlement No. 2019-08 - Règlement décrétant l'affectation de 80 000 \$ d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté du fonds général pour la création d'un fonds de roulement / Bylaw 2019-08 - Bylaw to deduct 80 000\$ from a portion of the unaffected operating surplus of the general fund for the creation of working capital
16. Radiation des taxes foncières prescrites – Société en Commandite Aires de Service Québec / Cancellation of prescribed property taxes
17. Maire suppléant / Pro-mayor
18. «Plaisirs d'hiver» / Winter fun day
19. Demande d'engagement financier - La Société d'histoire du comté de Richmond / Request
20. Demande de contribution annuelle - La Société d'histoire du comté de Richmond / Request
21. Demande d'appui – MRC du Haut-Saint-François – fonds pour la réfection du réseau routier local / Support request
22. Augmentation du crédit des municipalités pour le hockey mineur et le patinage artistique / Increase in municipal credit
23. Dons & publicités/donations & publicity (Les Cercles de Fermières du Québec – Richmond, Conseil Sport Loisir de l'Estrie, AQLPA, Guide téléphonique, The Record (2), L'Étincelle)

Hygiène du milieu

24. Collecte d'arbres de Noël / Christmas tree pick up
25. Soumission - pour la vidange des fosses septiques des résidences isolées / Call for tenders - for the emptying of septic tanks of isolated residences

Sécurité publique

26. Service de Sécurité incendie de la région de Richmond - calendrier des rencontres 2020 / Calendar for meetings of the SSIRR

Factures

27. Factures/Bills

Varia

28. RIRL-2017-648 – Réfection du chemin Burrill
29. Programme général d'aide financière lors de sinistres - dossier #25175 – ponceau sur le chemin Garrett

Levée de l'assemblée

Procès-verbal : 2019-12-02, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce Conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 4 novembre 2019;

Il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, d'adopter le procès-verbal du 4 novembre 2019.

Whereas all and each of the members of this Council declared to have received, before this day, copy of the minutes of the November 4th, 2019 council meeting;

It is proposed by councillor Fortier, seconded by councillor Morrison to adopt the minutes of the November 4th, 2019 council meeting such as received.

Période de questions : 2019-12-02 Monsieur le maire s'enquiert auprès de l'observateur présent afin de savoir s'il avait une question pour le Conseil. L'observateur n'a pas indiqué vouloir profiter de cette période de questions. / The Mayor inquires from the observer present to see if

he has a question for the Council. The observer did not wish to take advantage of this question period.

Demande de consentement municipal – 1426 chemin du Tournesol : 2019-12-02, 3 **Considérant** une demande de consentement municipal des propriétaires du 1426 chemin du Tournesol dans le cadre de la construction d'une nouvelle maison pour procéder à la pose d'un fil électrique qui enjambe le chemin du Tournesol;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Douglas Morrison et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal à délivrer un permis aux propriétaires du 1426 chemin du Tournesol pour la pose d'un fil électrique enjambant le chemin du Tournesol afin d'alimenter leur nouvelle maison; que cette autorisation est conditionnelle à ce que les codes et normes d'installation électrique soient respectés. (Le poteau et le câble traversant le chemin sont de la responsabilité du propriétaire qui doit voir à leur entretien et réparation en tout temps.)

Considering a request for municipal consent of the owners of 1426 Tournesol Road, as part of the construction of a new house, to proceed with the installation of an electric wire which will cross over the public road;

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Morrison it is resolved unanimously that Council authorizes the municipal inspector to issue a permit to the owners of 1426 Tournesol Road for the installation of an electrical wire crossing over the public road to supply power to their new home.

Mandat à un arpenteur en vue de l'acquisition d'une parcelle de terrain pour la réalisation d'une aire de virage sur le chemin Cull : 2019-12-02, 4 **Attendu que** la Municipalité souhaite procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain sur le chemin Cull en vue de la réalisation d'une aire de virage;

Attendu que les propriétaires du lot 3 892 266 acceptent de donner une parcelle de terrain pour les travaux d'aménagement d'une aire de virage;

Attendu que la Municipalité doit obtenir une description technique afin de procéder à l'acquisition de cette parcelle de terrain;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu que le conseil mandate la firme « Groupe HBG, arpenteurs-géomètres » pour des travaux d'arpentage à être effectués en vue de l'acquisition d'une partie du lot 3 892 266 sur le chemin Cull dont la Municipalité a besoin en vue d'aménager une aire de virage.

Whereas the Municipality wishes to proceed with the acquisition of a parcel of land on Cull Road in order to create a turning area; whereas the owners of lot 3 892 266 agree to give a parcel of land for this turning area; whereas the Municipality must obtain a technical description in order to proceed with the acquisition of this parcel of land;

It is moved by councillor Fortier, seconded by councillor Miller and resolved that Council mandate the firm « Groupe HBG, arpenteurs-géomètres » for surveying work to be carried out for the acquisition of part of lot 3 892 266 on the Cull road which the Municipality needs in order to create a turning area.

Demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour une utilisation permanente de l'emprise du chemin Cull aux fins d'enfouir une ligne électrique : 2019-12-02, 5 **Attendu que** les propriétaires du lot 3 510 871 (638 chemin Cull) Monsieur Jean-François Maher et Madame Tammy Henderson ont déposé une demande d'occupation du domaine public, le 7 mars 2019, auprès du service

d'urbanisme de la municipalité afin d'obtenir un permis d'occupation du domaine public;

Attendu que la résolution numéro 2019-06-03, 9 a été adoptée par le conseil municipal indiquant son ouverture à la demande des propriétaires;

Attendu que l'autorisation d'occupation du domaine public est conditionnelle à ce que les propriétaires déposent des autorisations écrites d'Hydro-Québec pour le branchement électrique de leur future maison et du ministère des Transports pour la traverse des câbles électriques;

Attendu que la firme d'ingénierie NIX Experts-Conseils a procédé à la préparation des plans et devis afin d'alimenter en permanence une résidence sur le lot 3 510 871 en électricité et en fibre optique;

Attendu que la ligne électrique 14,4 kV avec un conduit pour la fibre optique souterraine est démontrée et décrite sur le plan de l'ingénieur Timothée Lozon en date du 15 août 2019, projet 19110004-002;

Attendu que suite à l'analyse de ce plan, il est démontré que la ligne électrique souterraine sera de type 14.4 KV / 1Ø / 15A et un conduit prévu pour un câble de fibre optique à 6 fibres longera le chemin Cull sur une distance approximative de 950 mètres afin d'alimenter en électricité la résidence principale sur le lot 3 510 871 (638 chemin Cull);

Attendu que cette ligne électrique privée peut desservir plus d'une résidence;

Attendu qu'un plan de localisation réalisé par un arpenteur géomètre démontrant l'emplacement de la ligne électrique et de la fibre optique sera déposé auprès de la municipalité suite à la réalisation des travaux;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu à la majorité

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne accepte le plan d'implantation d'une ligne électrique souterraine déposé par Monsieur Maher et Madame Henderson le 16 août 2019;

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne autorise l'émission d'un permis d'occupation du domaine public au bénéfice de l'immeuble portant le numéro de lot 3 510 871 du cadastre du Québec permettant :

- l'installation et le maintien d'une ligne électrique souterraine de de type 14.4 KV / 1Ø / 15A dans l'emprise du chemin Cull et ce, sans toucher à l'assiette du chemin tel que démontré au plan d'ingénierie réalisé par l'ingénieur Timothée Lozon en date du 15 août 2019 portant le numéro de projet 19110004-002;

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne exige une attestation de la conformité des travaux de la part de l'ingénieur travaillant sur ce dossier, une fois les travaux complétés;

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne exige des plans « tel que construit » des travaux de la ligne électrique souterraine longeant l'emprise du chemin Cull une fois les travaux terminés;

Qu'un surveillant de chantier soit présent durant toute la période de construction afin d'attester de l'exécution des travaux;

Que les coordonnées du surveillant de chantier et du responsable du chantier soient communiqués à la municipalité préalablement à l'exécution des travaux;

Que la municipalité se réserve un droit de regard et de refus dans le choix du surveillant de chantier;

Que les coordonnées des firmes ou entreprises mandatées pour la surveillance et l'exécution du projet devront être communiquées à la municipalité au moins deux (2) semaines avant le début de la construction;

Que tous les travaux relatifs à une nouvelle connexion ou au surdimensionnement des installations sont conditionnels à une autorisation préalable d'occupation du domaine public par le conseil de la municipalité;

Qu'une lettre devra être produite et signée par les propriétaires à l'effet qu'ils sont responsables de tout préjudice résultant de l'occupation du domaine public et qu'ils s'engagent à prendre fait et cause pour la municipalité à l'égard de toute réclamation contre celle-ci pour réparation de ce préjudice et l'en tenir indemne;

Qu'un cautionnement d'exécution des travaux émis par une compagnie d'assurance, pour une somme équivalente à 10 000\$, soit remis à la municipalité avant le début des travaux afin de garantir la Municipalité contre toute réclamation à laquelle elle pourrait être sujette par suite des actes des propriétaires dans la poursuite des travaux, ainsi que pour indemniser toute personne qui pourrait être appelée à exécuter ou terminer les travaux en lieu et place de l'entrepreneur dans le cas où celui-ci ne remplirait pas ses obligations et ce, afin d'assurer une remise en état du chemin;

Que les propriétaires et ses ayants droit devront maintenir une assurance responsabilité en faveur de la Municipalité du Canton de Melbourne pour lesdites occupations du domaine public pour un montant minimal de 2 000 000 \$;

Que les propriétaires de l'immeuble ou tout acquéreur subséquent, seront responsable de l'entretien de la ligne électrique souterraine et d'assurer la libre circulation sur le chemin et ce, en tout temps;

Que les propriétaires de l'immeuble ou tout acquéreur subséquent devront remettre en état le chemin public affecté par une telle occupation lors de tous travaux reliés à celui-ci.

Moved by councillor Enright, seconded by councillor Miller, it is resolved to adopt a resolution authorizing an occupation of the public domain to the owners of lot #3 510 871 at 638 Cull road, and that with conditions as identified in the French version, for permanent use of the Cull road right-of-way for the purpose of burying an electrical power line for a future residence.

Demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour une utilisation de l'emprise du chemin Cull aux fins d'enfouir une ligne électrique : 2019-12-02, 6 **Considérant que** le propriétaire du cadastre # 3 510 870 situé au 639 chemin Cull demande une autorisation d'occuper le domaine public pour utilisation d'une partie de l'emprise du chemin Cull pour installer une ligne électrique souterraine afin d'alimenter une possible future résidence;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Simon Langeveld et résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal accepte la demande pour l'occupation du domaine public pour l'utilisation d'une partie de l'emprise du chemin Cull pour installer une ligne électrique souterraine afin d'alimenter une possible future résidence.

Que des plans d'ingénieur, d'implantation et une étude environnementale des lieux d'implantation soit déposé au service d'urbanisme afin d'évaluer le projet et son impact sur le milieu;

Que le Conseil municipal, à une séance ultérieure, adoptera, à certaines conditions et après avoir évalué le projet, une autorisation par résolution afin que le propriétaire puisse occuper le domaine public, soit une partie de l'emprise du chemin Cull pour installer une ligne électrique souterraine afin d'alimenter une possible future résidence.

Whereas the owner of lot 3 510 870 at 639 Cull Road is asking permission to occupy the public domain to use part of Cull Road to install an underground power line for a possible future residence;

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Langeveld it is resolved that Council accepts the request for the occupation of the public domain to use part of the right of way of Cull Road to install an underground power line to supply a possible future residence; that plans for the engineering, implementation and the environmental study of implantation is deposited with the urban planning service in order to evaluate the project and its impact on the environment; that Council, at a later meeting, adopt, subject to certain conditions, a resolution so that the owner can occupy the public domain, that is a part of the right-of-way of Cull Road to install an underground power line for a possible future residence.

Demande de droit de passage pour les motoneiges et les quads – Club de Golf de Richmond : 2019-12-02, 7 **Attendu que** le Club de Golf de Richmond demande un droit de passage aux motoneiges et quads de 0,4 km sur l'accotement du chemin d'Ely entre l'entrée de cour d'Usinatech et la première entrée de cour du chalet du Club de Golf;

Attendu que cette demande vise à développer le volet touristique de Richmond, Melbourne et ces environs;

Attendu que le Conseil souhaite obtenir plus d'informations sur cette demande;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu

Que le Conseil demande au Club de Golf de Richmond de travailler avec le Club « Les pionniers de Valcourt » pour trouver une solution autre que l'utilisation de la chaussée ou de l'accotement du chemin d'Ely, entre l'entrée de cour d'Usinatech et la première entrée de cour du chalet du Club de Golf, comme passage pour les motoneiges et les quads;

Que le Conseil, recommande à ce qu'une alternative plus adaptée à l'usage récréatif soit étudiée par le demandeur;

Que le Conseil exige que le demandeur consulte les citoyens vivant aux abords du chemin d'Ely (entre l'entrée de cour d'Usinatech et la première entrée de cour du chalet du Club de Golf) sur leurs acceptations du trajet et que les résultats soient soumis à la municipalité afin de permettre une analyse éclairée de la demande d'utilisation du chemin public pour le passage pour les motoneiges et les quads.

Whereas the Club de Golf de Richmond requests a right of way of 0,4 km on the shoulder of Ely Road for snowmobiles and quads to circulate between the entrance at Usinatech and the first entrance of the Club house of the golf course; whereas this request aims at developing the touristic offer of Richmond, Melbourne and the surroundings areas; whereas Council wishes to obtain more information on this request;

Moved by councillor Enright, seconded by councillor Garrett it is resolved that Council requests that the Club de Golf de Richmond works with the Club les pionniers de Valcourt to find a solution other than the use of the

Ely Road to circulate between the Usinatech entrance and the first entrance to the golf club house; that Council recommend that a more suitable alternative for recreational use be studied by the applicant; that Council require that the Golf Club consult citizens living along this section of Ely Road regarding their acceptance of the circulation of skidoos and quads and that the results be submitted to the municipality.

Offre de service – étude hydrologique pour canalisation de fossés routiers – chemins des Marguerites, du Tournesol et Bellevue : 2019-12-02, 8 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne a demandé une offre de service pour la production d'une étude hydraulique pour la canalisation des fossés des chemins des Marguerites, du Tournesol et Bellevue;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne accepte l'offre de la firme RAPPEL relative à l'élaboration d'une étude pour la canalisation des fossés des chemins des Marguerites, du Tournesol et Bellevue, et ce, selon les termes d'une offre déposée en date du 13 novembre 2019.

Whereas the Township of Melbourne had requested an offer of service for the production of a hydraulic study for the canalization of the ditches of the Marguerites, Tournesol and Bellevue roads;

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Enright, it is resolved unanimously to accept the offer of the firm RAPPEL relating to the preparation of a study for the closing of the ditches Marguerites, Tournesol and Bellevue Roads, in accordance with the terms of an offer dated November 13, 2019.

Dépôt du compte rendu de la séance du CCU : 2019-12-02, 9 Le Conseil prend connaissance du compte-rendu de la séance du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), tenue le 27 novembre 2019, déposé par la directrice générale.

Sur proposition du conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte le compte-rendu et les recommandations du CCU, suite à la séance tenue le 27 novembre 2019; que le compte-rendu soit déposé aux archives de la Municipalité.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Morrison, it is resolved that Council adopts the minutes and the recommendations of the urban planning committee following the meeting of November 27th, 2019, tabled by the director general; that these minutes will be filed in the archives of the municipality.

Demande d'intervention Bell : 2019-12-02, 10 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne approuve les travaux de relocaliser le réseau et d'abattage d'arbres sur le chemin Valley (projet # H92860) selon le document déposé par Bell le 20 novembre 2019.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Miller, it is resolved by the Council of the Township of Melbourne to approve the network relocation and tree cutting on Valley Road (Project # H92860) according to the document filed by Bell November 20th, 2019.

Correspondances : 2019-12-02 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 5 novembre au 2 décembre 2019, a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

The list of the correspondence received for the period from November 5th till December 2nd, 2019 was given to every member of Council. The

items from the correspondence being subject to a resolution will be filed in the archives.

Abrogation et remplacement de la résolution #2019-06-03, 7 (fermant certains chemins municipaux pour l'hiver) : 2019-12-02,11
Attendu que la propriétaire du lot #3 510 939 situé au 649 chemin Cull a déposé une demande de modification de la résolution municipale #2019-06-03, 7 fermant certains chemins municipaux pour l'hiver;

Attendu que la propriétaire demande également que le texte sur le panneau d'indication à l'entrée du chemin Cull soit modifié;

Attendu l'avis verbal reçu du procureur de la municipalité;

Attendu que la municipalité juge qu'il est préférable, dans les circonstances, de modifier la résolution ainsi que le texte sur le panneau d'affichage;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution #2019-06-03, 7 (fermant certains chemins municipaux pour l'hiver) et de la remplacer par la résolution #2019-12-02, 12.

Whereas the owner of lot # 3 510 939 located at 649 Cull Road has filed a request to modify the municipal resolution # 2019-06-03, 7 closing certain municipal roads for winter; whereas the owner also requests that the text on the sign at the entrance to Cull Road be modified; whereas the verbal recommendation of the municipal attorney is that the resolution and the text on the sign are adequate;

It is proposed by councillor Langeveld, seconded by councillor Miller and resolved unanimously by the councillors to repeal the resolution # 2019-06-03, 7 closing certain municipal roads for winter and to replace it with resolution # 2019-12-02, 12.

Résolution indiquant les chemins municipaux non entretenus durant la période hivernale par la Municipalité du Canton de Melbourne : 2019-12-02, 12 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne veut officialiser par résolution les chemins qu'elle n'entretient pas durant la période hivernale;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Lois Miller, et résolu

Que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne n'entretient pas les chemins municipaux suivants durant la période hivernale, soit du 1^{er} novembre au 1^{er} mai de chaque année :

Chemin Beaudoin (après l'adresse civique #512);
Chemin Beauregard;
Chemin Bell (après le chemin pour les tours);
Chemin Cull;
Chemin du Lac (après l'adresse civique #517);
Chemin de Melbourne Vallée (après l'adresse civique #8);
Chemin Norris;
Chemin Pratt;

Qu'un citoyen ou un entrepreneur en déneigement peut déposer une demande auprès du conseil municipal afin d'obtenir une autorisation d'une durée d'un an, sous forme de résolution, de déneiger un chemin appartenant à la municipalité;

Que la demande écrite doit être accompagnée d'une attestation d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 \$ couvrant tout incident qui pourrait être occasionnés par le citoyen ou l'entrepreneur en déneigement;

Que la demande de déneigement par un privé doit être refaite chaque année;

Que les nouveaux panneaux d'indications seront commandés et installés à l'entrée des chemins.

Whereas the Township of Melbourne wants to formalize by resolution the roads which it does not maintain during the winter period;

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Miller, it is resolved that the Council of the Municipality of the Township of Melbourne does not maintain the following municipal roads during the winter period from November 1st to May 1st of each year:

Beaudoin Road (after civic #512);
Beauregard Road;
Bell Road (after the road for the towers);
Cull Road;
Lake Road (after civic #517);
Melbourne Valley Road (after civic #8);
Norris Road;
Pratt Road;

That a citizen or a snow removal contractor can file a request with the municipal council in order to obtain an authorization good for one year, in the form of a resolution, to plow a road belonging to the municipality; that the written request must be accompanied by a proof of civil liability insurance of 2 000 000\$ covering any incidents that may be caused by the citizen or the snow removal contractor; that the request by a private individual to do snow removal must be tabled each year; that new signs will be ordered and installed at the entrance to these roads.

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires : 2019-12-02 La directrice générale déclare avoir reçu les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil et les déposent à cette séance. / The declarations of pecuniary interests of the elected officials for all positions have been received and are tabled at this meeting.

Règlement numéro 2019-08 décrétant l'affectation de 80 000 \$ d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté du fonds général pour la création d'un fonds de roulement : 2019-12-02, 13
Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne ne possède pas de fonds de roulement;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec;

Attendu que la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant de 80 000 \$, soit moins que 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 novembre 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Daniel Enright et résolu à l'unanimité qu'un règlement de ce Conseil portant le numéro 2019-08 soit et est adopté.

Tous les membres du Conseil ont reçu copie dudit règlement, il y aura donc exemption de lecture lors de son adoption.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à créer un fonds de roulement d'un montant de 80 000 \$.

ARTICLE 3

À cette fin, le conseil est autorisé à affecter 80 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté du fonds général à la création du fond de roulement.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ AU CANTON DE MELBOURNE (QUÉBEC) ce 2e jour de décembre deux mille dix-neuf (2019).

James Johnston,
Maire
générale/secrétaire-trésorière

Cindy Jones,
Directrice

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Enright, it is resolved to adopt the by-law no. 2019-08, a by-law decreeing the allocation of 80 000 \$ of a portion of the unaffected operating surplus of the general fund for the creation of working capital.

Radiation de taxes foncières et intérêts – Société en Commandite Aires de Service Québec : 2019-12-02, 14 **Considérant** l'avis de rejet d'une réclamation garantie déposé à la Cour Supérieure (Chambre commerciale – En matière de faillite et d'insolvabilité) en date du 1^{er} septembre 2018 dans le dossier 43-1695268 par le syndic « Fiset & Associés Syndic Inc. »;

Considérant que cet avis rejette la réclamation garantie de la Municipalité du Canton de Melbourne, conformément à l'article 135 de la « Loi sur la faillite et l'insolvabilité », et qu'aux termes de l'article 136 (1) e), la réclamation de la Municipalité est considérée comme étant une créance non garantie et non prioritaire;

Considérant que le syndic fixe la quotité de la créance non garantie et non prioritaire de la Municipalité du Canton de Melbourne à la somme de 11 111,77\$, représentant les impôts fonciers pour la période allant du 17 décembre 2012 au 16 janvier 2013;

Considérant le rapport au conseil en date du 26 novembre 2019;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Simon Langeveld et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à radier un montant de 9 065,40\$, représentant les impôts fonciers pour la période allant du 17 janvier au 23 août 2013, et les factures d'intérêts pour un montant de 17 198,78\$ (en date du 26 novembre 2019).

Considering the notice of rejection of a warranty claim filed in the Superior Court (Commercial Division - In the matter of bankruptcy and insolvency) on September 1, 2018 in file 43-1695268 by the syndic «Fiset & Associés Syndic Inc.»; considering this notice rejects the guarantee of the Township of Melbourne and considers that the Municipality's claim is considered as an unsecured and non-priority claim; whereas under these grounds the trustee fixes the portion of unsecured and non-priority debt of the Municipality to the sum of 11 111,77\$ (representing property taxes from December 17, 2012 to January 16, 2013);

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Langeveld it is resolved unanimously that the Council of the Township of Melbourne authorize the director general/secretary-treasurer to cancel an amount of 9 065,40\$ (representing property taxes from January 17 to August 23, 2013) and interest invoices in the amount of 17 198,78\$ (as of November 26, 2019).

Maire suppléant : 2019-12-02, 15 Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu à l'unanimité que le Conseil désigne le conseiller Daniel Enright comme maire suppléant à la Municipalité du Canton de Melbourne pour la période de janvier à juin; que M. Enright siègera à la table de la MRC du Val-Saint-François à la place de Monsieur le Maire, James Johnston, lorsque Monsieur Johnston ne pourra pas y siéger.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Morrison, it is resolved to name councillor Daniel Enright as pro mayor of Melbourne Township for the period from January to June; that Mr. Enright will represent Melbourne at the MRC in place of James Johnston, mayor, when Mr. Johnston is not present.

Participation à l'activité « Plaisirs d'hiver » avec la Ville de Richmond: 2019-12-02, 16 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu à l'unanimité que la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à participer à l'activité « Plaisirs d'hiver » le samedi 25 janvier 2020, organisée par la Ville de Richmond, pour les citoyens de la région de Richmond et ce, au montant maximal de 250\$.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Langeveld, it is resolved unanimously to participate in the activity «*Plaisirs d'hiver*» on Saturday, January 25th, 2020 organized by the Town of Richmond for the citizens of the Richmond region for an amount up to a maximum of 250\$.

Demande d'engagement financier – La Société d'histoire du comté de Richmond : 2019-12-02 Avant de prendre une décision sur cette demande, le conseil souhaite que les membres du comité de ce projet assistent à une prochaine séance du conseil pour présenter le projet d'une future murale. Le point est reporté à une séance subséquente du Conseil.

Before making a decision on this request, the council would like the committee members of this project to attend a future council meeting to present the project for a future mural. This point is postponed to a future session of this Council.

Demande de contribution annuelle – La Société d'histoire du comté de Richmond : 2019-12-02, 17 **Attendu que** la Société d'histoire du comté de Richmond a présenté une demande d'aide financière afin de contribuer au chauffage, aux frais d'assurances et d'entretien de l'édifice;

Attendu que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne est sensible à leur situation financière et à la volonté de la Société d'histoire du comté de Richmond de promouvoir l'histoire et la culture de notre région;

Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise une aide financière de 1 700 \$ pour 2020; que l'aide financière ne soit pas récurrente, mais sera réévaluée d'année en année.

Whereas the Richmond County Historical Society has presented a request for financial assistance to contribute to paying the heating bill, the insurance bill and for building maintenance; whereas the Council of the Township of Melbourne is aware of their financial situation and the goal of the Richmond County Historical Society to promote the history and culture of our region;

Moved by councillor Enright, seconded by councillor Garrett, it was resolved unanimously that the Council of the Township of Melbourne authorizes a financial assistance of 1 700 \$ for 2020; that this financial assistance is not recurrent but will be re-evaluated from year to year.

Demande d'appui – MRC du Haut-Saint-François – Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local : 2019-12-02, 18 **Considérant que** de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

Considérant que des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

Considérant que le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

En conséquence, sur la proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu

Que la Municipalité du Canton de Melbourne appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

Que cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député de Richmond, Monsieur André Bachand afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires.

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Langeveld, and resolved that the Township of Melbourne supports the resolution of the MRC of Haut-Saint-François and the five municipalities along Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick and Weedon) regarding the constitution of a new well stocked fund for local road works in rural communities; that this request be addressed to the Minister of Finance, the Minister of Municipal Affairs, the Minister of Transport as well as to the Member of Parliament for Richmond, Mr. André Bachand in order to encourage the commitment of this government to reserve the necessary budgets.

Augmentation du crédit des municipalités pour le hockey mineur et le club du patinage des Tourbillons : 2019-12-02, 19 **Considérant** la demande du hockey mineur et du club de patinage des Tourbillons pour baisser le taux horaire des heures de glace à 85\$/heure à l'aréna et d'augmenter le crédit des municipalités;

Considérant la situation financière de l'aréna;

Considérant la capacité de payer des citoyens pour les services de loisirs;

En conséquence, sur la proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu que le conseil n'es pas en faveur des demandes du hockey mineur et du club de patinage des Tourbillons dans le format actuel dans lequel il est présenté.

Considering the request of minor hockey and the Tourbillons skating club to lower the hourly ice time rate to 85\$ / hour and to increase the municipal credit; considering the financial situation of the arena; considering the ability of citizens to pay for recreation services;

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Enright, it is resolved that Council does not support the request of minor hockey and the Tourbillons skating club in the current format in which it is presented.

Publicités/dons : 2019-12-02, 20 Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise la dépense suivante en dons aux organismes à but non lucratif :

Cercles de fermières du Québec – Richmond	100 \$
Conseil Sport Loisir	100 \$
Guide Téléphonique	230 \$
The Record	125 \$ (plus taxes)
L'Étincelle	159,25 \$ (plus taxes)

Moved by councillor Morrison seconded by councillor Enright, it is resolved that Council authorizes the above expenditure for donations to non-profit organizations.

Collecte des arbres de Noël : 2019-12-02, 21 **Attendu que** la MRC offre de récupérer gratuitement les sapins dans les municipalités le mercredi 15 janvier 2020;

Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne autorise le dépôt des arbres de Noël, au point de dépôt (à côté du garage municipal de l'Hôtel de Ville), pour la cueillette jusqu'au mardi 14 janvier 2020.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Morrison, it is resolved that council authorizes the drop off of Christmas trees (until Tuesday January 14th), beside the municipal garage at the Town Hall for pickup on Wednesday, January 15th, 2020.

Soumission pour la vidange des fosses septiques des résidences isolées : 2019-12-02, 22 Le Conseil avait demandé des soumissions pour la vidange, le transport, le transbordement et le traitement des boues des fosses septiques pour l'ensemble de son territoire, pour une période de deux (2) ans ou quatre (4) ans, selon l'option choisie par la Municipalité, débutant le 1^{er} janvier 2020 ;

Quatre (4) soumissions ont été déposées pour la vidange, le transport, le transbordement et le traitement des boues des fosses septiques :

	Prix global pour 2 ans	Prix global pour 4 ans
Beauregard Environnement Ltée. :		
	100 374,59\$	210 968,72\$
9363-9888 Québec Inc. (Sanivac) :		
	106 726,69\$	226 201,82\$
Envrio5 Inc. :		
	119 281,73\$	238 563,47\$

Normand Brassard 2006 Inc. :

130 381,65\$

272 352,78\$

Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité que le conseil accepte la soumission la plus basse et conforme, soit celle de Beauregard Environnement Ltée. à un montant global de 100 374,59\$ (avec taxes) pour une période de deux (2) ans.

The Council had asked for tenders for the emptying, transport, and treatment of septic tank sludge of isolated dwellings on the territory of Canton de Melbourne, for a period of two (2) years or four (4) years, depending on the option chosen by the municipality, beginning January 1st, 2020.

Four (4) tenders were received for the emptying, transport, and treatment of septic tank sludge of isolated dwellings.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Enright, it is resolved to accept the lowest conforming tender for the emptying, transport, and treatment of septic tank sludge of isolated dwellings that of Beauregard Environnement Ltée. for a global amount of 100 374,59\$ (including taxes) for a two (2) year period.

Service de Sécurité Incendie de la région de Richmond - calendrier des rencontres 2020 : 2019-12-02 La directrice générale/secrétaire-trésorière a présenté le calendrier 2020 des réunions du comité du Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR).

The director general/secretary-treasurer presented the 2020 calendar of meetings for the committee of the Richmond area fire department (SSIRR).

Factures : 2019-12-02, 23 **Attendu que** la directrice générale/secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 35 568,12 \$) et des chèques émis (montant : 8 325,57 \$) à chacun des membres du Conseil;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Jeff Garrett que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du Conseil soient acceptées et/ou payées.

Whereas the director general/secretary-treasurer gave a copy of the list of the accounts to be paid (35 568,12 \$) and the payments issued (8 325,57 \$) to each Council member;

It is proposed by councillor Morrison, seconded by councillor Garrett that the accounts to be paid and cheques issued, according to lists given to each council member are accepted and/or paid.

Varia - RIRL – 2017-648 – confirmation de l'intention de réaliser les travaux de réfection du chemin Burrill : 2019-12-02, 24 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne a reçu la confirmation par courriel que le projet de réfection du chemin Burrill, soumis dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales est complète et admissible à l'aide financière;

Attendu que le Ministère des Transports demande à la Municipalité du Canton de Melbourne de confirmer son intention de réaliser les travaux en 2020 et la source de calcul de l'aide financière;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, et résolu à l'unanimité de confirmer au Ministère des Transports son intention de réaliser les travaux de réfection du chemin Burrill en 2020 et que la source de calcul de l'aide financière est

l'estimation détaillée; qu'une nouvelle estimation est soumise avec cette résolution afin de remplacer l'estimation de mars 2019.

Moved by councillor Enright, seconded by councillor Garrett, and resolved unanimously to confirm to the Ministère des Transports that the Township of Melbourne intends to carry out the work on Burrill Road, under the program « *Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales* » in 2020 and that the source of calculation of the financial assistance is the detailed estimate; a new estimate is submitted with this resolution to replace the March 2019 estimate.

Varia – Dossier no. 25175 – réclamation dans le programme général d'aide financière lors de sinistres du Ministère de la Sécurité publique – ponceau sur le chemin Garrett : 2019-12-02, 25 **Attendu que** la Municipalité a fait une demande de réclamation dans le programme général d'aide financière lors de sinistres du Ministère de la Sécurité publique pour les dommages survenus sur un ponceau sur le chemin Garrett lors des pluies abondantes du 29 juin 2019;

Attendu les commentaires provenant des agents de la Direction du rétablissement du Ministère de la Sécurité publique concernant les travaux temporaires déjà effectués sur le ponceau;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, et résolu à l'unanimité de mandater le firme EXP. d'effectuer une inspection visuelle du ponceau sur le chemin Garrett, endommagé lors des pluies abondantes, et d'émettre des commentaires sur la sécurité du secteur et de recommander les travaux permanents à être réalisé.

Whereas the Municipality has made a claim in the general program of financial assistance for losses of the *Ministère de la Sécurité publique* for damages to a culvert on Garrett Road during the heavy rains of June 29, 2019; considering the comments received from the *Ministère de la Sécurité publique* regarding the temporary work already done on the culvert;

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Langeveld, it is resolved unanimously to mandate the firm EXP. to perform a visual inspection of the culvert on Garrett Road, damaged during heavy rains, and provide comments on the safety of the area and recommend the permanent work to be done.

Levée de la séance : 2019-12-02, 26 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Daniel Enright que la séance soit levée à 22 h 40. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 13 janvier 2020.

All the subjects on the agenda having been the object of discussions and resolutions, where necessary, it is proposed by councillor Enright that this meeting be closed at 10:40 p.m. The next regular council meeting will be held on Monday January 13th, 2020.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale/secrétaire-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 3e jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-neuf.

James Johnston
Maire

Le 9 décembre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du budget, tenue le 9 décembre 2019 à 19 h, à l'Hôtel de Ville, au 1257, route 243, Canton de Melbourne, sous la présidence du Maire, Monsieur James Johnston.

Conseillers présents : Madame Lois Miller, Monsieur Douglas Morrison, Monsieur Jeff Garrett, Monsieur Simon Langeveld, Monsieur Raymond Fortier, Monsieur Daniel Enright.

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code municipal.

Madame Cindy Jones, directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente.

Les membres du conseil présents affirment avoir reçu l'avis de convocation ainsi que tous les documents relatifs à cette séance et consentent unanimement à procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du budget.

Adoption de l'ordre du jour : 2019-12-09, 1 Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, à savoir :

Ordre du jour

1. Ouverture et vérification du quorum / opening
2. Adoption de l'ordre du jour / agenda
3. Lecture et présentation du budget proposé pour l'année 2020 / Presentation of the 2020 budget
4. Période de questions portant exclusivement sur le budget proposé pour l'année 2020/ Question period relating exclusively to the proposed budget for 2020
5. Adoption du budget pour l'année 2020 / Adoption of the 2020 budget
6. Dépôt du programme triennal d'immobilisation 2020-2021-2022 / Three-year capitalisation program
7. Levée de la séance

Délibération sur le budget 2020 : La directrice générale présente le projet des prévisions budgétaires pour l'année 2020. / The director general presented the draft budget forecasts for 2020

Période de questions : aucune question

Adoption du budget 2020 : 2019-12-09, 2 Attendu les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal;

Attendu que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne prévoit des dépenses équivalentes aux recettes pour un montant de 1 858 874 \$, le tout réparti comme suit :

Prévisions budgétaires
Exercice se terminant le 31 décembre 2020

Taxes sur la valeur foncière	1 062 410	general taxes
Taxes sur une autre base	134 175	other taxes
Autres revenus de sources locales	119 615	other local income
Transferts (gouv. de Québec) transfers	546 064	Québec govt.
Total des revenus	1 862 264 \$	total revenues
Administration générale	335 940	administration
Sécurité publique	256 000	fire & police
Transport	922 725	roads
Hygiène du milieu	140 325	garbage service
Aménagement & urbanisme	79 425	urban planning
Loisirs et culture	55 475	recreational activities
Total des dépenses	1 789 891 \$	total expenditures
Surplus de l'exercice	72 374 \$	surplus
Affectations		
Dépenses en immobilisations	(1 218 545)	fixed assets
Subventions	559 861	subsidies
Surplus accumulé affecté	507 560	affected accumulated surplus
Financement à long terme	78 750	long term financing
Fonds réservés	0,00	reserved funds
Excédents (déficit) 2020	0, 00 \$	

Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu à l'unanimité que le budget pour l'année financière 2020 soit adopté tel que présenté.

Whereas the provisions contained in articles 954 and following of the Municipal Code; whereas the council of the Township of Melbourne presents a balanced budget;

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Morrison, it is resolved unanimously to adopt the 2020 budget as presented.

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022
: 2019-12-09, 3 Le programme triennal d'immobilisations a été déposé à la table du conseil.

Il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Raymond Fortier et résolu d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020-2021-2022 tel que soumis

The three-year program of capital expenditures was tabled.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Fortier it is resolved to adopt the three-year program of capital expenditures for the years 2020-2021-2022 as submitted.

Levée de la séance : 2019-12-09, 4 Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h 55.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale/secrétaire-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 10e jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-neuf.

James Johnston
Maire

Le 9 décembre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire, tenue le 9 décembre 2019 à 20 h, à l'Hôtel de Ville, au 1257, route 243, Canton de Melbourne, sous la présidence du Maire, Monsieur James Johnston.

Conseillers présents : Madame Lois Miller, Monsieur Douglas Morrison, Monsieur Jeff Garrett, Monsieur Simon Langeveld, Monsieur Raymond Fortier, Monsieur Daniel Enright.

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code municipal.

Madame Cindy Jones, directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente.

Les membres du conseil présents affirment avoir reçu l'avis de convocation ainsi que tous les documents relatifs à cette séance et consentent unanimement à procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire.

Adoption de l'ordre du jour : 2019-12-09, 1 Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, à savoir :

Ordre du jour

1. Ouverture et vérification du quorum / opening
2. Adoption de l'ordre du jour / agenda
3. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2019-09, règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2020 en plus de leurs modalités de perception / Notice of motion and presentation of the draft by-law no. 2019-09 a by-law setting the tax rates and fees for the 2020 fiscal year and the conditions for payment
4. Période de questions / question period
5. Levée de la séance

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2019-09, règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2020 en plus de leurs modalités de perception : 2019-12-09, 2
La conseillère Lois Miller donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2020 en plus de leurs modalités de perception.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Councillor Miller gave notice of motion that a subsequent meeting by-law number 2019-09 will be submitted for adoption a by-law setting the tax rates and fees for the 2020 fiscal year and the conditions for payment.

A draft of this bylaw is presented at this meeting.

Période de questions : aucune question

Levée de la séance : 2019-12-09, 3 Il est proposé par le conseiller Daniel Enright et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h 25.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale/secrétaire-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 10e jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-neuf.

James Johnston
Maire